

Le Centre marocain de la consommation va démarrer courant 2010

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-12-2009 20:09:50

Le Centre marocain de la consommation (CMC) va démarrer courant l'année 2010, a annoncé, mercredi à Rabat, le ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies, Réda Chami.

La réussite de ce Centre dépendra du niveau de mobilisation de tous les acteurs et partenaires concernés et toutes les forces vives susceptibles d'appuyer cette démarche de consolidation des droits des consommateurs et de promotion de la culture consumériste au Maroc, a indiqué M. Chami qui s'exprimait lors de l'ouverture de l'atelier de clôture du projet relatif à l'étude de faisabilité pour la conception et le montage du CMC.

Le CMC doit, pour couvrir le champ de consommation, déployer des efforts de partenariat et de coopération avec l'ensemble des acteurs concernés qu'ils relèvent de la société civile, de l'administration, du privé, des centres de recherches ou de la coopération internationale, a-t-il souligné.

"Notre contribution sera matérialisée par la mise à disposition de cette institution d'un local aménagé et équipé ainsi que des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à son démarrage", a-t-il précisé.

En plus du cadre juridique et institutionnel, la protection du consommateur reste tributaire du développement du mouvement consumériste marocain qui constitue une composante essentielle de la société pour promouvoir la culture consumériste et défendre les droits des consommateurs, a souligné M. Chami.

Le ministre a également salué les efforts déployés par les associations de consommateurs pour renforcer et améliorer leur présence aussi bien dans le quotidien des consommateurs marocains que sur la scène de la consommation nationale.

Pour sa part, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) par intérim au Maroc, Jean-Luc Bernard a indiqué que le Centre devra jouer un rôle essentiel dans la vie de tous les jours des marocains et sera un outil de promotion d'activités commerciales fondées sur la transparence et la qualité dans tous les secteurs.

La forme juridique du CMC serait celle d'une fondation créée sous le régime juridique d'une association qui a pour missions notamment la recherche consumériste, la gestion d'un fonds documentaire relatif à la consommation, la résolution des litiges à travers la médiation, la labélisation de biens et services, la veille consumériste et la représentation des organisations de consommateurs à la demande.

La fondation sera administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres, six membres fondateurs désignés par le ministère et six autres représentants des associations de consommateurs et un membre représentant le comité d'experts choisi parmi les membres extérieurs aux représentants des administrations publiques, de la production ou de la distribution ou des partenaires financiers de la fondation.

Réalisée par le ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles en collaboration avec la FAO, l'étude de faisabilité pour la conception et le montage du CMC s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la protection du consommateur et le renforcement de ses structures représentatives.

MAPF